

● (2130)

Le ministre dit que 40 p. 100 des profits iront peut-être, je dis bien peut-être, au financement des Jeux olympiques. Il n'arrivera jamais à réunir les 200 millions de dollars nécessaires au financement des Jeux olympiques avec 40 p. 100 des revenus nets de la loteries, car il s'apercevra, je crois, que la combine qu'il essaie de mettre sur pied, ne sera en fait pas un succès. Je ne crois pas qu'il arrivera à vendre tellement de billets.

L'absence d'une formule fixe de distribution crée un climat d'incertitude. Le département d'État de la Santé et du Sport amateur ne saura pas combien d'argent il obtiendra d'une année à l'autre. Il n'aura aucunement la possibilité de dresser un budget ou de planifier longtemps à l'avance ou encore de fixer une période préparatoire de quatre années aux Jeux olympiques s'il ne sait pas quels sont au juste les fonds qui lui seront alloués.

M. Paproski: Mais 40 p. 100 de rien, c'est rien.

M. McDermid: Comme le dit mon collègue, le député de Edmonton-Nord (M. Paproski), 40 p. 100 de rien, c'est rien.

Les bénéficiaires de la loterie sont beaucoup trop nombreux. Il y en a dans tout le Canada. Je ne crois pas que cette loterie rapportera assez d'argent pour qui que ce soit, et certes pas pour les Jeux olympiques.

Si le gouvernement est déterminé à imposer ce projet de loi et à offrir pareille loterie au peuple canadien, j'estime alors, monsieur le Président, qu'il ne devrait servir qu'à un seul but qui vienne à terme à 1988 ou dès que la dette des Jeux olympiques d'hiver de 1988 aura été remboursée, de sorte que nous ayons l'assurance que le Canada fera vraiment bonne figure lors de ces Jeux d'hiver de 1988.

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur le Président, il est 21 h 30 le lundi 27 juin 1983.

Une voix: Il est 21 h 32.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Très bien, il est 21 h 32. Je me demande, monsieur le Président, pourquoi nous sommes en train de débattre ce projet de loi ici ce soir quand dans quatre jours, nous célébrerons la fête du Dominion dans nos circonscriptions...

Des voix: La fête du Canada.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): J'insiste, nous célébrerons la fête du Dominion dans quatre jours d'ici et je ne vois pas que ce projet de loi ait un caractère urgent. Je me demande pourquoi nous siégeons. Je suis déconcerté, monsieur le Président. Je ne comprends pas cela car, comme le signalait mon collègue, le député de Brampton-Georgetown (M. McDermid), cette mesure a été présentée le 18 mars 1982 accompagnée d'une publicité tapageuse et on a demandé sur tous les tons de l'adopter sur-le-champ parce qu'on avait besoin de fonds. C'était le 18 mars 1982, monsieur le Président. Puis, la mesure a subi la deuxième lecture et le projet de loi modifié actuellement à l'étude a été renvoyé au comité qui en fait rapport le 22 décembre, soit sept mois plus tard.

Paris collectifs sportifs—Loi

Oui, sept mois plus tard, monsieur le Président, nous siégeons depuis 11 heures ce matin pour débattre un projet de loi qui est une abomination.

En outre, ce projet de loi n'a rien d'urgent. Nous tentons de l'améliorer et de nous assurer qu'en adoptant l'amendement à l'étude ce soir, ce projet de loi sera en mesure d'aider la tenue des Olympiques d'hiver et rien d'autre. Nous voulons nous assurer que ce projet de loi permettra au gouvernement de respecter la promesse qu'il faisait en 1977-1978 quand les députés ministériels s'engagèrent dans un domaine qui n'était pas vraiment de leur ressort pour financer les Olympiques de Montréal. A cette époque, ils avaient pris solennellement l'engagement suivant: «Une fois pour toutes, nous renoncerons aux loteries dès que les Jeux olympiques de Montréal auront été payés. C'est une intrusion dans un champ de compétence provinciale et nous le reconnaissons, mais pour cette fois-ci, les Olympiques de Montréal, nous allons intervenir mais dès que l'affaire aura été réglée nous en sortirons pour toujours». Ils essaient maintenant d'y intervenir à nouveau.

Les députés ministériels tentent de laisser entendre, monsieur le Président, que c'est une affaire urgente car il y a déjà 15 mois, ils avaient présenté le projet de loi et nous en sommes maintenant à l'étape du rapport. J'ignore quelles idées ils se font de l'urgence, de l'importance et des priorités. Cela me renverse.

Nous voici, en ce 539^e jour de séance de la 1^{re} session de la 32^e législature, en train de débattre un projet de loi qui ne devrait même pas être ici car, à moins que les mesures constitutionnelles qui ont été présentées en 1980-1981 n'aient modifié la répartition des pouvoirs, nous empiétons sur un domaine de compétence provinciale. Enfin, nous voici dans le cours de cette session de la 32^e législature en train de nous occuper d'une question relativement insignifiante. Allez y comprendre quelque chose!

Monsieur le Président, ce texte c'est à beaucoup d'égards la répudiation sous forme législative de l'engagement pris par le gouvernement après que le financement des Jeux olympiques de Montréal eut été achevé, comme nous l'a expliqué le député d'Edmonton-Nord (M. Paproski). Comment le gouvernement peut-il bien contrevvenir au contrat passé avec les gouvernements des provinces...

M. Dubois: Un contrat? Dites plutôt un cadeau.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): J'ai bien dit contrat, et je m'y tiens. Si les députés libéraux ne savent pas ce que c'est qu'un contrat, inutile de se demander où ils conduisent le pays. Ils ne savent pas ce que c'est qu'un contrat. Ils ne respectent même pas leur parole. Voilà le genre de gouvernement qu'il nous a fallu supporter depuis si longtemps.

Ce projet de loi a 15 mois d'existence. Je répète qu'il a été présenté le 18 mars 1982, qu'il est passé à l'étape du comité et qu'il en a été fait rapport à la Chambre le 22 décembre. Donc, nous voici, je le répète, en train de nous occuper de ce projet de loi à l'étape du rapport, en ce 539^e jour de la session.